



INFORMATION
DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE
DE PERMIS OU DE CERTIFICAT

Une demande de permis de construction ou de certificat **complète** doit être accompagnée des documents suivants :

TYPE DE CONSTRUCTION ET D'OUVRAGE	DOCUMENTS
BÂTIMENT PRINCIPAL	
<p>Nouvelle construction</p> <p>Tarifs (règlement 2021-08)</p> <p>Résidentiel : Nouvelle construction unifamiliale : 200\$ Nouvelle construction bifamiliale, trifamiliale, multifamiliale et collective : 200\$ + 100\$ par logement</p> <p>Commercial, industriel et public : 3\$ pour chaque 1 000\$ du coût de construction</p> <p>Agricoles : 250\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre, indiquant tout autre bâtiment/construction sur le terrain. <p>Dans certains cas, il faut également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'aménagement des aires de stationnement montrant les cases de stationnement, les allées d'accès, les aires de chargement et de déchargement pour les bâtiments commerciaux et industriels, si nécessaire • Plans de construction complets : plans, élévations, coupes et devis techniques • Liste des matériaux de revêtement extérieur (compagnie, modèle, couleur) • Plan de localisation de la fosse septique, du champ d'épuration et de la source d'alimentation en eau potable, si nécessaire • Déclaration ou autorisation de la CPTAQ si en zone agricole, sauf si le lot est dans un îlot déstructuré, si nécessaire • Demande de permis pour installation septique ainsi que pour l'installation du système d'approvisionnement en eau dûment complétée, si nécessaire • Plan des fondations immunisées préparé par un ingénieur, si en zone inondable <p><u>*À la fin des travaux de mise en place des fondations du bâtiment, un certificat de localisation réalisé par un arpenteur-géomètre devra être fourni</u></p>
<p>Agrandissement</p> <p>Tarifs (règlement 2021-08)</p> <p>Résidentiel : 100\$ Agrandissement pour ajout d'un logement : 150\$</p> <p>Commercial, industriel et public : 3 \$ pour chaque 1 000\$ du coût de construction</p> <p>Agricoles : 100\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre, indiquant tout autre bâtiment/construction sur le terrain <p>Dans certains cas, il faut également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'aménagement des aires de stationnement montrant les cases de stationnement, les allées d'accès, les aires de chargement et de déchargement pour les bâtiments commerciaux et industriels, si nécessaire • Plans de construction complets : plans, élévations, coupes et devis techniques • Liste des matériaux de revêtement extérieur (compagnie, modèle, couleur) • Plan de localisation de la fosse septique, du champ d'épuration et de la source d'alimentation en eau potable, si nécessaire • Déclaration ou autorisation de la CPTAQ si en zone agricole, sauf si le lot est dans un îlot déstructuré, si nécessaire • Demande de permis pour installation septique ainsi que pour l'installation du système d'approvisionnement en eau dûment complétée, si nécessaire <p><u>*À la fin des travaux de mise en place des fondations du bâtiment, un certificat de localisation réalisé par un arpenteur-géomètre devra être fourni</u></p> <p><u>*Les citoyens désirant ajouter une chambre, un logement, augmenter la capacité d'exploitation du bâtiment ou changer d'usage dans leur résidence desservie par un système d'évacuation des eaux usées privé devront d'abord conformer le système au besoin projeté, si ce n'est pas déjà le cas</u></p>
<p>Réparation (Rénovation)</p> <p>Tarifs (règlement 2021-08)</p> <p>Résidentiel : 50\$</p> <p>Commercial, industriel et public : 3 \$ pour chaque 1 000\$ du coût de construction</p> <p>Agricole : 75\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Description détaillée des travaux (soumission) <p>Dans certains cas, il faut également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plans, élévations, coupes, croquis et devis explicatif, avant/après, si nécessaire <p><u>*Les citoyens désirant ajouter une chambre, un logement, augmenter la capacité d'exploitation du bâtiment ou changer d'usage dans leur résidence desservie par un système d'évacuation des eaux usées privé devront d'abord conformer le système au besoin projeté, si ce n'est pas déjà le cas</u></p>
CONSTRUCTION ACCESSOIRE	
<p>Construction Agrandissement Réparation (rénovation)</p> <p>Tarifs (règlement 2021-08)</p> <p>Résidentiel : Construction bâtiment accessoire : 25\$ Piscine creusée : 100\$ Piscine hors-terre, gonflable, spa et abri de spa : 50 \$</p> <p>Commercial, industriel et public : 200\$</p> <p>Agricole : 100\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Description détaillée des travaux (soumission) • Plans, élévations, coupes, croquis et devis explicatif, avant/après (indiquant la hauteur, les dimensions et les revêtements, etc.) • Plan indiquant l'implantation projetée ainsi que tout autre bâtiment ou construction complémentaire sur le terrain (patio, galerie, piscine, gazebo, etc.) (l'utilisation d'une copie du certificat de localisation est fortement recommandée) • Plan indiquant l'implantation projetée de la piscine et de son enceinte (incluant accès, clôture, filtreur et chauffe-eau) ainsi que tout autre bâtiment ou construction complémentaire sur le terrain (patio, galerie, cabanon, gazebo, etc.) <p>Ce permis s'applique à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garage • Abri d'auto permanent • Remise • Serre domestique • Pavillon-piscine, pavillon-jardin et pergola • Perron, galerie, balcon, véranda, patio, terrasse • Piscine creusée et hors terre • Spa, bain-tourbillon extérieur et sauna • Abri ou enclos pour conteneurs de matières résiduelles • Entrepôt • Lave-auto • Îlot de pompes à essence, gaz naturel ou propane • Kiosque agricole • Tout bâtiment accessoire non énuméré

TYPE DE CONSTRUCTION ET D'OUVRAGE	DOCUMENTS
OPÉRATION CADASTRALE	
<p>Lotissement</p> <p>Tarifs (règlement 2021-08) De base : 50\$ Frais pour chaque lot additionnel : 30\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Plan d'opération cadastrale préparé par un arpenteur-géomètre accompagné d'un bordereau comprenant la description des lots et leur remplacement. Le plan doit également inclure l'espace réservé à la cession de terrain pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels. <p>Dans certains cas, il faut également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de la CPTAQ si en zone agricole, sauf si le lot est dans un îlot déstructuré, si nécessaire
AUTRES TRAVAUX ET OUVRAGES	
<p>Enseigne Affichage Panneau réclame</p> <p>Tarifs (règlement 2021-08) Enseigne résidentielle: 25\$ Enseigne agricole : 25\$ Enseigne commerciale et/ou industrielle: 50\$ Panneau-réclame: 150\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Description détaillée des travaux (soumission) • Plan indiquant l'implantation projetée et les distances de l'enseigne par rapport aux limites du terrain (l'utilisation d'une copie du certificat de localisation est fortement recommandée) • Plan en couleur de l'enseigne, avec ses dimensions, sa superficie, sa hauteur à partir du sol, les matériaux utilisés, le texte présent sur l'affiche, autres éléments visuels présents sur l'affiche et son mode d'éclairage.
<p>Système d'évacuation et de traitement des eaux usées</p> <p>Tarifs (règlement 2021-08) Installation septique : 50\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Plan et devis préparés par un ingénieur, illustrant la localisation projetée de l'installation septique, les bâtiments existants sur le terrain et tout cours d'eau et puits. • Le nombre de chambre (usage résidentiel) ou le nombre d'employés (usage industriel et commercial) <p><u>* Une fois les travaux terminés, le professionnel doit remettre à la municipalité les rapports d'analyse requis et une lettre attestant la conformité de l'installation septique à la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements.</u></p>
<p>Système d'alimentation en eau potable</p> <p>Tarifs (règlement 2021-08) Puits : 50\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Plan et devis préparés par un professionnel reconnu en la matière détenteur d'une police d'assurance responsabilité civile et professionnelle. • Une description de l'usage auquel est destiné, le volume d'eau (en litre) maximal pouvant être prélevé et le nombre de personnes desservies par le prélèvement d'eau (dans le cas de consommation humaine) • Le numéro de permis du titulaire (puisatier ou excavateur) de la Régie du bâtiment du Québec.
<p>Déplacement et/ou transport d'un bâtiment</p> <p>Tarifs (règlement 2021-08) Bâtiment principal sur le même terrain : 150\$ Bâtiment principal sur un autre terrain : 250\$ Bâtiment secondaire 50\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Description détaillée des travaux, comprenant une photographie du bâtiment/construction à déplacer et les détails de l'itinéraire projeté, à l'intérieur du territoire de la Municipalité • Les déplacements doivent être clairement identifiés à l'aide d'un plan avant/après si sur le même terrain • Plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre, si sur un terrain situé à l'intérieur de la Municipalité <p><u>*À la fin des travaux de mise en place des fondations du bâtiment, un certificat de localisation réalisé par un arpenteur-géomètre devra être fourni, si sur un terrain situé à l'intérieur de la Municipalité</u></p>
<p>Démolition d'un bâtiment</p> <p>Tarifs (règlement 2021-08): Bâtiment principal : 150\$ Bâtiment ou construction accessoire : 50\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Description détaillée des travaux (soumission), comprenant une photographie du bâtiment/construction à démolir et les mesures de sécurité qui seront prises pour assurer la protection du public
<p>Aire de stationnement Aménagement Agrandissement Réparation (rénovation)</p> <p>Tarifs (2021-08) Tous les usages : 50\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Description détaillée des travaux (soumission) incluant la localisation de l'aire de stationnement, le nombre de case de stationnement, un plan d'aménagement indiquant toute dimension requise pour juger de la concordance du plan à tout règlement en vigueur.
<p>Ouvrage ou travaux dans la plaine inondable, au-dessus de la rive ou du littoral</p> <p>Tarifs (2021-08) Tous les usages : 25\$</p>	<p>Les documents essentiels sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Description détaillée des travaux (soumission) • Les motifs justifiant les travaux • Un relevé d'arpentage par un arpenteur-géomètre (limites et dimensions du terrain, localisation et élévation des points géodésiques, le tracé des limites de la zone inondable, la zone de grands courant, de faible courant, limite de la plaine inondable 2 ans, localisation des bâtiments existants).
<p>Abattage d'un ou plusieurs arbres</p> <p>Tarifs (2021-08) Un ou plusieurs arbres : 50\$ Une superficie supérieure à 4 hectares : 500\$</p>	<p>Les documents essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Description détaillée des travaux incluant l'essence des arbres visés par la demande, leur emplacement, la raison pour laquelle ils doivent être abattus.
<p>Clôture, muret et mur de soutènement</p> <p>Tarifs (2021-08) Tous les usages : 50\$</p>	<p>Les documents essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Description détaillée des travaux (soumission) qui inclut la hauteur et la localisation de l'installation, la façon d'assembler la structure, les matériaux qui la compose. <p>Dans certains cas, il faut également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour un mur de soutènement, il faut un plan d'installation signé par un ingénieur de l'Ordre des ingénieurs du Québec, tel que requis par la loi.

TYPE DE CONSTRUCTION ET D'OUVRAGE	DOCUMENTS
Remblai et déblai Tarifs (2021-08) Remblai et déblai : 50\$	Les documents essentiels : <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé • Description détaillée des travaux incluant l'emplacement de la/les zone(s) de remblai ou de déblai sur le plan de localisation de l'immeuble (croquis)
CERTIFICAT D'OCCUPATION	
Occupation, usage principal et secondaire Tarif (2021-08) Tous les usages : Exercice d'un nouvel usage ou changement d'usage 50\$ Ajout d'un usage secondaire 25\$ Agricole : Occupation d'une installation d'élevage 50\$ Occupation d'un bâtiment à des fin agricoles 50\$	Les documents essentiels sont : <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire officiel de demande de permis de la municipalité de Saint-Thomas rempli et signé par le propriétaire ou son représentant autorisé Ce certificat s'applique à <ul style="list-style-type: none"> • L'exercice d'un nouvel usage ou changement d'usage • Ajout d'un usage secondaire • Occupation d'une installation d'élevage (incluant l'augmentation du nombre d'animaux ou le remplacement du type d'animaux) • Occupation d'un bâtiment à des fin agricoles

Dernière mise à jour : 2021-09-01

*tout autre document nécessaire à la compréhension du projet peut être demandé